*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-neuvième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel du Liechtenstein**

Genève, le 24 janvier 2018

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint d'Andorre**

L'Andorre souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Liechtenstein et la félicite pour la qualité du rapport présenté qui rend compte des progrès accomplis depuis le deuxième cycle de l'EPU.

L'Andorre salue l'attachement traditionnel du Liechtenstein à la promotion et à la protection des droits de l'homme et apprécie les efforts déployés visant à signer et ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

L'Andorre se réjouit de la signature en 2016 par le Liechtenstein de la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (Convention d’Istanbul), ainsi que de l'entrée en vigueur en 2007 de la loi relative à l’égalité des personnes handicapées.

L'Andorre souhaite adresser au Liechtenstein les recommandations suivantes :

1. Ratifier la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (Convention d’Istanbul) ;
2. Envisager de signer la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif.

L'Andorre souhaite au Liechtenstein plein succès dans l'exercice de cet examen.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_